

**RELEVÉ DE DECISIONS**

**Suite à la séance du Conseil Municipal du 03 octobre 2022**

**SAINT MAURICE D'IBIE**

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-MAURICE-D'IBIE, régulièrement convoqué en date du 29 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Henri CHANAL, Maire.

**Membres présents :**

Mathieu ANDRÉ, Sharon ARSAC, Pierre-Henri CHANAL, Elodie EMENT, Françoise HERPIN, Sylvie OZIL-HUBSCHER, Philippe LOMBARDO, Sébastien DUMEZ

**Membres absents ou excusés :**

Florian THIBON, Agnès GOLFIER, Serge VALLOS

**Procurations :**

Florian THIBON a donné procuration à Mathieu ANDRÉ  
Agnès GOLFIER a donné procuration à Pierre-Henri CHANAL  
Serge VALLOS a donné procuration à Sylvie OZIL-HUBSCHER

**Secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal a désigné Sylvie OZIL-HUBSCHER comme secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

N° 01-03-10-2022 : création de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable SPR.

N° 02-03-10-2022 : modification des tarifs du cimetière communal.

N° 03-03-10-2022 : attribution de subventions aux associations.

N° 04-03-10-2022 : demande de subventions dans le cadre du dispositif départemental « Atout Ruralité ».

N° 05-03-10-2022 : régularisation de la Rue des Couradous.

N° 06-03-10-2022 : création d'un plan communal de sauvegarde PCS.

N° 07-03-10-2022 : attribution d'une participation exceptionnelle dans le cadre d'un voyage scolaire.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 5 octobre 2022 et publié ce même jour.

Pierre-Henri CHANAL  
Maire